

Neuchâtel, le 26 juin 2024

**65ème assemblée générale ordinaire de l'Ordre neuchâtelois et jurassien d'EXPERTsuisse**

Chères et chers membres,  
Chères entreprises membres,

Nous avons le plaisir de vous convier officiellement à l'assemblée générale ordinaire de notre Ordre qui se tiendra le

**Mercredi 21 août 2024  
à l'Hôtel DuPeyrou à Neuchâtel**

En préambule à notre assemblée, vous êtes invités à participer à un City Games organisé spécialement pour nous en ville de Neuchâtel. Il s'agit d'une aventure fort sympathique, requérant de la bonne humeur et aucune prédisposition physique particulière.

Nous vous prions de bien vouloir vous inscrire ou vous excuser exclusivement en ligne via ce [LIEN](https://forms.gle/cFpXQmAzhBeKH8pv9) (<https://forms.gle/cFpXQmAzhBeKH8pv9>), et cela jusqu'au 11 août.

L'ordre du jour et le programme détaillé se situent en 2<sup>e</sup> page.

Nous vous transmettons en annexe à ce courriel : le procès-verbal de l'assemblée générale du 24 août 2023, les comptes annuels 2023/2024 accompagnés du budget 2024/2025 et du rapport des auditeurs, le projet de nouveaux statuts ainsi que le rapport d'activité du président. Nous vous invitons à découvrir ces documents préalablement à notre AGO.

Nous avons hâte de vous rencontrer en nombre et vous adressons nos cordiales salutations.

Pour le comité,  
Votre président



Benjamin Chapuis  
Courriel : [ordre-ne-ju@expertsuisse.ch](mailto:ordre-ne-ju@expertsuisse.ch)

NB : Comme pour tout événement de l'Ordre, afin de limiter les conséquences négatives et embarrassantes des *no shows*, une contribution de CHF 50 sera demandée aux personnes inscrites mais finalement absentes (*no show*) qui n'auraient pas annoncé leur absence (à l'adresse [ordre-ne-ju@expertsuisse.ch](mailto:ordre-ne-ju@expertsuisse.ch)) dans un délai de 72h avant le début de l'événement. Cette contribution sera attribuée au « fonds de bienfaisance ».

**Ordre du jour  
de la 65<sup>ème</sup> assemblée générale ordinaire  
de l'Ordre neuchâtelois et jurassien d'EXPERTsuisse**

1. Présences
2. Approbation du PV de la 64<sup>e</sup> assemblée générale ordinaire du 24 août 2023
3. Admissions, démissions et exclusions des membres
4. Rapport annuel
  - 4.1 Rapport d'activité du président
  - 4.2 Rapport du trésorier sur les comptes de l'exercice 2023/2024
5. Le mot du président
6. Rapport de l'organe de révision
7. Approbation des comptes annuels
8. Décharge aux membres du comité
9. Approbation du budget 2024/2025
10. Modifications statutaires (majorité qualifiée selon l'art. 21) :
  - art. 8. Elimination du 6<sup>e</sup> tiret
  - art. 9. Intégration de la possibilité de tenir l'AG de manière hybride ou virtuelle
11. Démission des auditeurs des comptes, nominations statutaires
  - élection des auditeurs des comptes
12. Vote consultatif – Eventuelle durée maximale pour le mandat de membre du comité
  - Selon l'art. 14.2 de nos statuts, la fonction de président ne peut pas être exercée plus de huit ans de suite. Aucune durée maximale d'exercice n'est prévue pour les autres membres du comité. Souhaitez-vous que le comité propose un changement de statuts l'an prochain allant vers une limitation de la durée d'exercice des membres ?
13. Divers et propositions individuelles

## **Programme**

**Hôtel DuPeyrou**, Neuchâtel

16h30 Accueil + Mini apéro | 17h15 City Games, en ballade en ville de Neuchâtel

19h00 Mini apéro | 19h15 Assemblée générale | 20h00 Repas

## **Annexes**

Procès-verbal de la 64<sup>e</sup> assemblée générale du 24 août 2023 | Comptes annuels 2023/2024 | Rapport des auditeurs | Budget 2024/2025 | Projet de nouveaux statuts | Rapport d'activité du président